

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PRESSE, PREMIÈRE

DÉFENSE IMMUNITAIRE

DE LA DÉMOCRATIE

Les moyens alloués à la presse pour sa fabrication, son impression, sa diffusion et sa distribution sont mis à mal. Le droit à la communication et à l'information sont grandement menacés !

Le 7 octobre dernier, une mission a été confiée à Emmanuel Giannesini, et un débat engagé au sein des instances de La Poste, sur l'avenir de la mission de service public de distribution de la presse.

La Poste met en avant des coûts de distribution non compensés dans leur totalité par l'État. Elle souhaite se désengager de cette mission en proposant un dispositif dont elle ne serait plus partie prenante.

Cette démarche vient s'ajouter à la réforme de la loi Bichet et à la liquidation de l'acteur historique de la diffusion de la presse via la « vente au numéro », la société Presstalis.

Nous rappelons les trois principes fondateurs du système français de distribution de la presse qui ont permis de la protéger de l'influence du marché et de l'État :

1. La liberté et l'indépendance de sa diffusion, piliers fondamentaux de notre démocratie ;

2. La solidarité coopérative entre les éditeurs garantissant l'égalité de traitement entre eux et le respect du pluralisme dans la diffusion de la presse ;

3. L'impartialité de la distribution qui permet que les éditeurs ne puissent pas procéder à une sélection des

titres distribués en fonction de leur objet, de leur contenu, de leur orientation, de leur tirage et de leur importance.

La CGT propose donc de :

- **Modifier** les critères d'attribution des aides à la presse au profit des petits éditeurs et des titres les plus difficiles à distribuer ;

- **Maintenir**, sous l'égide de l'État, les aides à la presse portée et postée, en veillant impérativement à la bonne utilisation de ces aides par les acteurs concernés, sous contrôle de l'ARCEP ;

- **Instaurer** une aide à la presse dédiée à la création de journaux et à l'aide à la diffusion des titres en difficulté, sous la forme d'un fonds d'investissement spécifique qui pourrait être alimenté en partie par les plateformes numériques, sur la base d'une taxe sur l'audience numérique de chaque titre, et en partie par la publicité.

Toujours extrêmement surveillée, la presse voit la censure remise en place à chaque moment où le régime ou l'État sont en danger.

Acquis toujours fragile, la liberté d'informer est l'un des principaux indicateurs du bon fonctionnement d'une démocratie. Ne la laissons pas confisquer !



Contacts presse :

Alain Bard (07 86 21 07 74)